

RUGBY AFRICA WOMEN SEVENS – Saison 2018

Manuel du tournoi



SOMMAIRE

1.	CONTACTS RUGBY AFRIQUE	4
2.	EQUIPES PARTICIPANTES ET OFFICIELS DU TOURNOI	5
2.1.	Equipes participantes	5
2.2.	Officiels du Tournoi	5
3.	LE MANUEL.....	6
3.1.	Définitions et interprétations	6
4.	LA STRUCTURE DU TOURNOI.....	9
4.1.	Principes Généraux.....	9
4.2.	La formation des délégations	9
4.3.	L’annonce des Équipes	9
4.4.	Les litiges	10
4.5.	Divers.....	11
4.6.	L’Assurance et les précautions médicales	11
5.	PROGRAMME	12
5.1.	Les poules :.....	12
5.2.	Programme des matchs.....	13
6.	LE REGLEMENT	15
6.1.	Les Matches de poules	15
6.2.	Le classement à l’issue des matches de poules	15
6.3.	Egalité (matches de poule).....	15
6.4.	Match nul pendant les matches éliminatoires	16
6.5.	Match arrêté et ou abandonné	16
6.6.	Équipement, Conflit de Couleur	17
6.7.	Jeunes joueuses.....	17
7.	LES PROCEDURES DISCIPLINAIRES	19
7.1.	Quand un joueur est expulsé.....	20
7.2.	Quand un joueur est cité.....	21
7.3.	Suspensions.....	22
7.4.	SANCTIONS	23
8.	L’ELIGIBILITE DES JOEUSES.....	24
9.	OPERATIONS ANTIDOPAGE	25
10.	STANDARD MEDICAL MINIMUM	26
10.1.	Introduction.....	26
10.1.	Terminologie de l’équipe médicale	26
10.2.	Couverture médicale minimale le jour du match	27

10.3.	Couverture minimale médicale pour les jours sans match pour les tournois d'élite de World Rugby	28
10.4.	Paiement et Documentation	29
10.5.	Matériel médical d'urgence.....	29
11.	COMMUNICATION.....	34
11.1.	Kwese Sports	34
11.2.	Rugby Afrique	34
12.	DOCUMENTS	37

1. CONTACTS RUGBY AFRIQUE



Abdelaziz Bougja

Rugby Africa President

Phone: +33 6020 63 10 08

Mail: Abdelaziz.bougja@veolia.fr



Coralie van den Berg

General Manager

Phone : +27 76 3000 201

Mail : Coralie.vandenberg@rugbyafrique.com



Maelys Thompson

Event Manager

Phone: +27 76 493 7593

Mail: Maelys.thompson@rugbyafrique.com



Mostafa Jelti

Phone: +212 661 36 61 19

Mail : Mostafa.jelti@rugbyafrique.com

2. EQUIPES PARTICIPANTES ET OFFICIELS DU TOURNOI

2.1. Equipes participantes

1. Kenya
2. Tunisie
3. Ouganda
4. Madagascar
5. Sénégal
6. Zimbabwe
7. Maroc
8. Maurice
9. Botswana
10. Zambie

2.2. Officiels du Tournoi

Referee	Precious Pazani (ZIM)
Referee	Saudah Adiru (UGA)
Referee	Aina Razafimanonjy (MAD)
Referee	Ashleigh Murray (SARU)
Referee	Lusanda Mtiya (SARU)
Citing Commissioner 1	Nasser Bougja (MOR)
Citing Commissioner 2	Mudiwa Mundawarara (ZIM)
Judicial Officer	Bradley Basson (NAM)
Match Commissioner 1	Denver Wannies (SA)
Match Commissioner 2	Mostafa Jelti (MOR)
Tournament Director	Colleen de Jong (ZIM)
Tournament Doctor	
Match Officials Managers	Johnbosco Muamba (KEN)
Match Officials Local coordinator	

3. LE MANUEL

Le manuel est un ensemble de dispositions et modalités mises au point et modifiées à tout moment par Rugby Afrique dans le cadre du tournoi, que toutes les fédérations participantes et tous les membres des équipes devront s'engager à respecter. Il contient des informations utiles, les règles du tournoi et les règlements disciplinaires.

Le Manuel a été préparé pour assister les Fédérations, les officiels de matches, les directeurs de tournois, les commissaires des matches, les directeurs des équipes, les médias et les partenaires dans tous les aspects du tournoi. Toutes les parties concernées devraient être au fait du contenu du manuel et l'avoir à portée de main pendant le tournoi. Les procédures données dans le manuel devraient être suivies à tout moment. Un additif technique de ce manuel pourrait être envoyé aux équipes et aux officiels en cas de besoin.

3.1. Définitions et interprétations

Dans le présent manuel, les termes ou expressions ci-après ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

WR	World Rugby
RA	Rugby Afrique
Le Tournoi	Le tournoi 2018 de rugby à VII de RUGBY AFRIQUE appelé « Africa Women's Sevens » qui doit se dérouler le 26 et 27 mai 2018, à Gaborone, Botswana selon le programme de RA joint au présent manuel
L'équipe	L'équipe de chaque fédération participante, sélectionnée par cette dernière pour participer au tournoi, qui, dans chaque cas, comprendra jusqu'à 3 officiels, à la discrétion de la fédération participante, comprenant l'entraîneur, son assistant et le responsable médical, et jusqu'à 12 joueuses (remplaçants compris). Un officier de liaison et un interprète seront affectés par la fédération hôte à l'équipe visiteuse.
Le manager d'équipe	Personne nommée par une fédération participante pour veiller à ce que les obligations de l'équipe et de la fédération participante soient respectées.
Les Officiels disciplinaires	Les personnes nommées par Rugby Afrique pour appliquer et mettre en œuvre les procédures disciplinaires conformément au programme disciplinaire du Tournoi
La commission des litiges	La commission chargée de se prononcer sur les litiges et/ou les autres affaires soumises par RA et/ou par le tournoi
La commission de discipline	Toute commission de responsables disciplinaires nommée par RA pour se prononcer sur les questions de discipline et autres soumises par RA dans le cadre du tournoi
La commission d'appel	Toute commission nommée par Rugby Afrique pour se prononcer sur tout appel découlant de la décision d'un responsable disciplinaire et/ou d'une commission de discipline et/ou d'une commission des litiges, et sur toutes les autres affaires pouvant à tout moment leur être soumises par RA

La fédération hôte	Le Botswana, territoire où se dérouleront les matches du tournoi.
L'accord de la fédération	L'accord passé entre Rugby Afrique et la Fédération Hôte par rapport au tournoi
Maladie	Incapacité médicale survenant pendant la durée du tournoi
Blessure	Incapacité physique survenant pendant la durée du tournoi
Interprète	Toute personne assignée à une équipe conformément avec cet Accord
Transport local	Transport organisé sur le plan local par la fédération hôte
Réunion technique	Réunion des directeurs d'équipes organisée par RA la veille du Tournoi pour le briefing. Elle peut inclure le médical et l'arbitrage
Match	Match(s) à jouer dans le cadre du tournoi
Officiel de match	Arbitres, arbitres adjoints et juges de touche nommés par RA pour la conduite du match
Médical	Médical et/ou dentaire (et médicalement devra être interprété en conséquence)
Mauvaise conduite	Signifiera conduite, comportement ou pratiques, sur et en dehors de l'aire de jeu (exclura jeu irrégulier et illégal pendant un match) qui pourraient jeter le discrédit sur le tournoi, et/ou sur le jeu de rugby et/ou sur RA et/ou les partenaires commerciaux du tournoi. La mauvaise conduite inclura, mais ne se limitera pas à, un comportement intimidant, menaçant ou abusif envers les arbitres, les juges de touche, les spectateurs et autres officiels
Fédération participante	Chacune des Fédérations nationales de Rugby qui sont sélectionnées, qualifiées ou invitées pour participer au Tournoi
Directeur des médias	Personne nommée par Rugby Afrique avec la responsabilité globale pour le Programme de Gestion et des Services de Médias du Tournoi, les Nouvelles du Tournoi, le Service d'Information et de Données, la diffusion, la circulation et la distribution des nouvelles du tournoi et toutes questions concernant les relations publiques en rapport avec le Tournoi incluant, sans limitation, la gestion de crise
Équipement de l'équipe	L'équipement de jeu pour chaque équipe, les chasubles, les bandages ou tout équipement de protection et / ou toute tenue à être portée lors de tout match ou autre événement
Officier de Liaison de l'équipe	Un représentant désigné par la fédération hôte dans le but d'assurer que les besoins légitimes de toute équipe (incluant sans limitation, l'équipe des arbitres), des officiels de WR / RA, des invités et des officiels du tournoi, sont satisfaits par la fédération hôte. Pour éviter tout doute en ce qui concerne les équipes, ceci inclura sans limitation accompagner l'équipe avant et pendant le tournoi, s'occuper des intérêts généraux et du bien-être de l'équipe, aider avec l'organisation pour que l'équipe assiste aux fonctions et événements, prendre toutes dispositions nécessaires pour satisfaire aux besoins

	d'entraînement de l'équipe et de ses membres à l'arrivée au stade et autre
Programme Anti-dopage du Tournoi	Le programme Anti-dopage promulgué par World Rugby et Rugby Afrique pour le tournoi
Directeur du Tournoi	Personne désignée par la fédération hôte et approuvée par RA comme étant le responsable pour l'administration et la gestion du Tournoi
Médecin officiel	Un représentant nommé par RA disposant des qualifications Niveau 2 de World Rugby, et l'expérience appropriée et nécessaire pour être le médecin officiel présent au Tournoi
Officiels de matches	Les arbitres, le commissaire au match, les juges arbitres, l'officier juridique, les membres de la commission juridique et d'appel, les commissaires à la citation, les officiers disciplinaires, les officiers Anti-dopage, les officiers d'échantillonnage, le directeur du tournoi, et tout autre officiel nommé par RA nécessaires pour la conduite du tournoi
Durée du tournoi	La période allant du 26 au 27 mai 2018 durant laquelle chaque équipe jouera ses matches de poule selon la programmation de RA.
Lieu d'entraînement	Terrains sur lesquels chaque équipe s'entraînera
Lieux des Rencontres	Le stade, terrain ou endroit où les matches du Tournoi doivent être joués et tout endroit requis par RA
Responsables des lieux de rencontres	Les personnes nommées par la fédération hôte pour gérer chaque lieu
Manager général du Tournoi	Personne désignée par RA pour coordonner le travail entre toutes les parties, et veiller sur le bon déroulement du Tournoi.
Les matches de poules	Matches sous forme de championnat disputés dans les deux poules du tournoi sans prolongations

4. LA STRUCTURE DU TOURNOI

4.1. Principes Généraux

- ✓ Rugby Afrique est propriétaire du Tournoi, du droit d'organiser le tournoi et des marques ;
- ✓ Le tournoi se jouera conformément aux règles du jeu de World Rugby et aux règlements relatifs au jeu, promulgués par World Rugby ;
- ✓ Chaque fédération participante et chaque membre d'équipe signeront avec Rugby Afrique un accord régissant leur participation au tournoi ;
- ✓ Le tournoi se jouera en deux journées et désigne un vainqueur du tournoi ;
- ✓ Le vainqueur du tournoi sera champion d'Afrique 2018 ;
- ✓ Les autres équipes participantes seront classées de 2 à 10 à l'issue de tous les matches, suivant les résultats obtenus ;
- ✓ La fédération hôte sera responsable de l'hébergement : 12 joueurs et 3 officiels par équipe / 4 nuitées ; et de la restauration : 2 repas et 1 petit-déjeuner par jour par personne (15 personnes au maximum) du jour de l'arrivée au jour de départ des équipes suivant les plans de vols de chacune d'elles ;
- ✓ Toute personne, au-delà des 15 prévues par le présent règlement sera à la charge de sa fédération. Celle-ci devra réserver et régler, vols, hébergement, nourriture et transports internes ;
- ✓ La fédération hôte sera responsable pour l'hébergement en pension complète des officiels de match nommés par RA ;
- ✓ Tout autre frais sera à la charge des officiels de matches ;
- ✓ RA subventionnera les coûts du transport international des équipes participantes ;
- ✓ RA sera également responsable pour le transport international des officiels de match nommés ;
- ✓ Le transport local, des équipes et des officiels, sera à la charge de la fédération hôte ;
- ✓ Une sécurité appropriée sera fournie par la fédération hôte aux endroits des matches, sur les terrains d'entraînement et tout autre endroit ;
- ✓ L'arrivée des équipes participantes est prévue le 24 mai 2018
- ✓ La date de départ des équipes participantes est prévue le 28 mai 2018

4.2. La formation des délégations

- ✓ 12 joueuses;
- ✓ 3 personnes d'encadrement;
- ✓ Les équipes doivent amener un médecin ou kinésithérapeute proprement certifié parmi les 3 personnes de direction indiquées ci-dessus.

4.3. L'annonce des Équipes

Le manager de l'équipe devra présenter :

- ✓ Une équipe est composée de **12 joueuses** maximum pour le match ; à reporter sur la fiche contenue dans le présent manuel ;
- ✓ La liste de l'équipe incluant les numéros de maillots sera remise au plus tard à la fin de la réunion technique pour toutes les équipes ;
- ✓ La fiche d'acceptation des termes de la compétition remplie et signée par chaque joueur et qui sera remise au plus tard à la fin de la réunion technique pour toutes les équipes ;

- ✓ Si une joueuse est blessée dans la période de 24 heures jusqu'à 19 H 00 le soir précédant le début du tournoi, la joueuse peut être alors remplacée aux frais de la fédération participante, pourvu qu'il soit certifié comme blessé par le TMM du tournoi. Au-delà de cette limite aucune joueuse ne pourra être remplacée ;
- ✓ Le Manager d'équipe doit présenter son équipe de 7 joueuses et de 5 remplaçantes pas plus tard que 30 minutes avant chaque match au commissaire du match ;
- ✓ Les Managers d'équipes doivent s'assurer que toutes les joueuses représentant leur fédération sont éligibles conformément aux règlements et règlements intérieurs de World Rugby.

4.4. Les litiges

4.4.1. Le commissaire au Match

Le commissaire au match se chargera des plaintes mineures et des litiges relatifs à l'administration et la gestion quotidiennes du tournoi mais il soumettra toutes les plaintes et tous les litiges qui dans son opinion ne le sont pas au comité des litiges conformément à la clause ci-dessous.

4.4.2. La constitution des Comités de Litiges et la notification des plaintes

- ✓ Sous réserve de la clause ci-dessus, RA nommera un comité des litiges pour s'occuper des litiges relatifs au tournoi. Le comité des litiges comprendra ordinairement deux (2) représentants nommés par RA dont le manager général agira comme Président ;
- ✓ La fédération hôte mettra à disposition tout équipement nécessaire pour le comité des litiges, tels que salle de réunion, photocopieur, ordinateur, imprimante et interprète ;
- ✓ Sous réserve des dispositions de ce manuel et des dispositions des règlements disciplinaires et d'Anti-Dopage, le comité des litiges mènera toutes ses activités conformément aux règlements intérieurs de WR, aux règlements relatifs au jeu et/ou aux règles du jeu comme approprié ;
- ✓ La fédération organisatrice du tournoi remettra, au commissaire au match, l'enregistrement complet du match au plus tard deux (02) heures après la fin de chaque match ;
- ✓ Une notification formelle de toute plainte et/ou litige et toute documentation adéquate et matériel relatifs y afférant devraient être présentés au commissaire au match avec une copie à la fédération participante, dans les 2 heures après que le plaignant découvre l'incident/le problème donnant lieu au litige. Selon la clause ci-dessus, le commissaire au match distribuera des copies de cette documentation et de ces matériaux au président du comité des litiges.

4.4.3. Le pouvoir du Comité des Litiges

En ce qui concerne les litiges traités par le comité des litiges, le comité des litiges aura le pouvoir de résoudre toutes questions de toute nature en rapport avec la conduite du tournoi incluant mais n'étant pas limité aux litiges, désaccords, l'interprétation ou la performance des règles du tournoi et aux questions couvertes dans le manuel du tournoi entre et parmi les fédérations participantes, la fédération hôte, les membres de RA des équipes, les arbitres, le directeur du match et toutes autres personnes, institutions et compagnies impliquées dans le match.

4.4.4. Les procédures

Le comité des litiges aura la discrétion totale en ce qui concerne ses procédures et les preuves qu'il nécessite. Le comité des litiges ne sera pas tenu par des règles juridiques gouvernant la procédure ou l'acceptation de preuves à condition que les procédures soient exécutées d'une manière juste avec une opportunité raisonnable pour que chaque partie présente son cas.

4.4.5. Les sanctions

Les sanctions suivantes seront à la disposition du comité des litiges :

- ✓ D'expulser une fédération participante et son équipe du reste du tournoi ; et/ou
- ✓ D'expulser tout membre d'une équipe du reste du tournoi ; et/ou
- ✓ De suspendre ou autrement sanctionner une fédération participante et/ou son équipe et/ou tout membre d'une équipe ; et/ou
- ✓ D'exiger le paiement ou le remboursement de toute somme par une fédération participante et/ou équipe et/ou tout membre d'une équipe et d'imposer à ceux-ci des amendes ; et/ou
- ✓ D'annuler et/ou de changer le résultat d'un match et/ou les points accordés y afférant ; et/ou
- ✓ De donner un avertissement, de réprimander et de mettre en garde, en ce qui concerne la conduite future, tout(e) fédération participante et/ou équipe et/ou membre de toute équipe ; et/ou
- ✓ D'imposer tout autre sanction, pénalité, restriction ou autres termes qu'il considère être une sanction adéquate.

4.5. Divers

Le comité des litiges peut également remplir les fonctions suivantes :

- ✓ Servir de comité d'appel pour les décisions prises conformément aux dispositions du manuel disciplinaire et du manuel Anti-Dopage ; et/ou
- ✓ Exercer tout autre pouvoir nécessaire ou annexe ; et/ou
- ✓ Prendre connaissance/et décider d'autres questions que RA peut, de temps à autre, soumettre au comité des litiges pour jugement.
- ✓ La décision du comité des litiges sera finale et exécutoire immédiatement lors de la notification aux parties.

4.6. L'Assurance et les précautions médicales

Chaque Fédération participante devra souscrire à une assurance appropriée de voyage, d'accident personnel, de responsabilité civile et à une assurance médicale pour chaque membre de l'équipe. Une copie de cette police d'assurance devra être envoyée à Rugby Afrique et au directeur du tournoi pas plus tard que 10 jours avant la date du Tournoi. Veuillez l'envoyer aussi par email à :

Coralie.vandenberg@rugbyafrique.com

Maelys.thompson@rugbyafrique.com

Mostafa.jelti@rugbyafrique.com

5. PROGRAMME

5.1. Les poules :

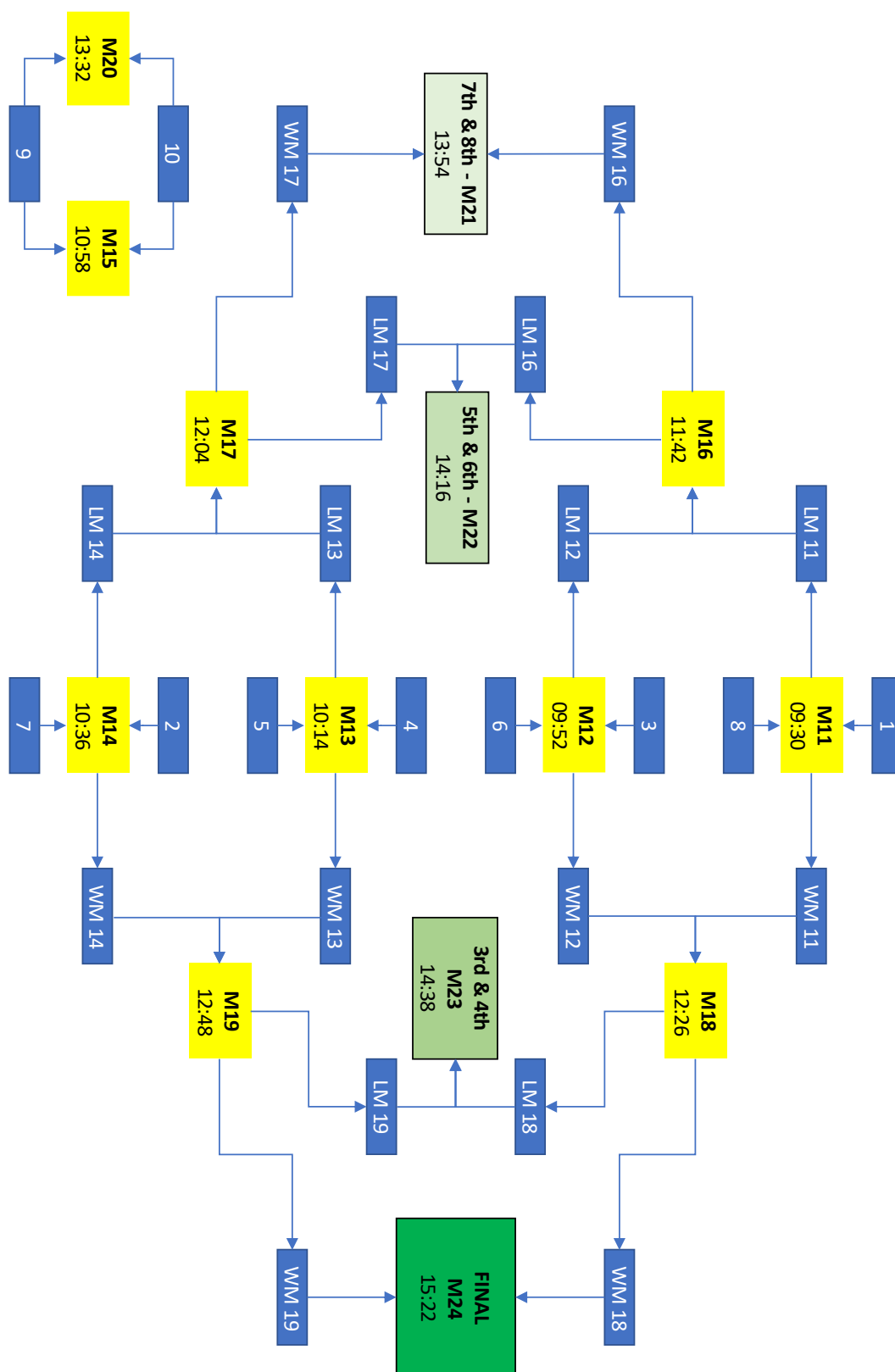
N	Pool A	Pool B	Pool C
1	Kenya (KEN)	Tunisia (TUN)	Morocco (MOR)
2	Madagascar (MAD)	Uganda (UGA)	Botswana (BOT)
3	Senegal (SEN)	Zimbabwe (ZIM)	Mauritius (MAU)
4			Zambia (ZAM)

Le programme des matches est disponible ci-dessous.

5.2. Programme des matchs

DAY 1								
Match	Pool	Match	Team A	Team B	Score TA	Score TB	KO Time	Match duration
M 1	P1	2 vs 3	MAD	SEN			10:08	0:22
M 2	P2	2 vs 3	UGA	ZIM			10:30	0:22
M 3	P3	1 vs 4	MOR	ZIM			10:52	0:22
BREAK							11:14	0:30
M 4	P1	1 vs 3	KEN	SEN			11:44	0:22
M 5	P2	1 vs 3	TUN	ZIM			12:06	0:22
M 6	P3	2 vs 3	BOT	MAU			12:28	0:22
BREAK							12:50	0:30
M 7	P1	1 vs 2	KEN	MAD			13:20	0:22
M 8	P2	1 vs 2	TUN	UGA			13:42	0:22
M 9	P3	W M3 vs W M6	WM 3	WM 6			14:04	0:22
M 10	P3	L M3 vs L M6	LM 3	LM 6			14:26	0:22
End of Day 1							14:48	0:22
DAY 2								
Match	Pool	Match	Team A	Team B	Score TA	Score TB	KO Time	Match duration
M11	1/4	1 vs 8					9:30	0:22
M12	1/4	3 vs 6					9:52	0:22
M13	1/4	4 vs 5					10:14	0:22
M14	1/4	2 vs 7					10:36	0:22
M15	RG 9th	9 vs 10					10:58	0:22
Break							11:20	0:22
M16	RG	L M11 vs L M12					11:42	0:22
M17	RG	L M13 vs L M14					12:04	0:22
M18	1/2	W M11 vs W M12					12:26	0:22
M19	1/2	W M13 vs W M14					12:48	0:22
Break							13:10	0:22
M22	RG 9th	10 vs 9					13:32	0:22
M20	RG 7th	L M16 vs L M17					13:54	0:22
M21	RG 5th	W M16 vs W M17					14:16	0:22
M23	RG 3rd	L M18 vs L M19					14:38	0:22
Break							15:00	0:22
M24	Final	W M18 vs W M19					15:22	0:22
Trophy ceremony							15:44	0:22
End of Day 2							16:06	

JOUR 2 : Schéma



6. LE REGLEMENT

Le tournoi est organisé en deux journées. La 1^{ère} journée est réservée aux matches de poules. La 2^{ème} journée est réservée aux matches éliminatoires, de classement et à la Finale.

6.1. Les Matches de poules

Les matches de la poule A et de la poule B se joueront sous forme de « Round-Robin » sans prolongation. Les équipes collecteront des points de tournoi selon le tableau suivant :

Victory	3 points
Draw	2 points
Loss	1 point
No show	0 point

Les matches de la poule C se joueront en deux demi-finales et finale (Si à la fin du temps réglementaire il devait avoir une égalité, alors il y aurait deux mi-temps supplémentaires de 2 minutes chacune – Mort subite)

6.2. Le classement à l'issue des matches de poules

La position dans le classement de compétition de poules sera déterminée par les points de compétition accumulés par les équipes.

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	M9 Winner
8	M9 Looser
9	M10 Winner
10	M10 Looser

6.3. Egalité (matches de poule)

En cas d'égalité à la fin de la phase de poule de nombres de points de tournoi entre deux équipes issues du même groupe, alors elles seront départagées selon les critères suivants :

- l'équipe ayant gagné le match opposant les deux équipes à égalité, si l'égalité persiste :
- l'équipe ayant marqué le plus grand nombre d'essais dans le match opposant les 2 équipes en concurrence, si l'égalité persiste :
- l'équipe ayant la plus grande différence entre points marqués durant tous ses matches et points encaissés durant tous ses matches (Goal-avérage), si l'égalité persiste :
- l'équipe ayant marqué le plus grand nombre d'essais lors de tous ses matches ; si l'égalité persiste :
- l'équipe ayant eu le moins de joueurs suspendus à la suite d'expulsions définitives (cartons rouges) sur le terrain ou d'une citation à comparaître lors de tous ses matches ; si l'égalité persiste :
- l'équipe ayant eu le moins d'expulsions temporaires (cartons jaunes) ;

- g) Si après tous ces critères, l'égalité subsiste, le vainqueur sera décidé par tirage au sort (**TOSS**) Dirigé par le représentant de R A.

En cas d'égalité à la fin de la phase de poule de nombres de points de tournoi entre deux équipes issues de deux groupes différents, alors elles seront départagées selon les critères suivants jusqu'à ce que l'égalité disparaisse :

- a) l'équipe ayant la plus grande différence entre points marqués durant tous ses matches et points encaissés durant tous ses matches (Goal-avérage), si l'égalité persiste :
- b) l'équipe ayant marqué le plus grand nombre d'essais lors de tous ses matches ; si l'égalité persiste :
- c) l'équipe ayant eu le moins de joueurs suspendus à la suite d'expulsions définitives (cartons rouges) sur le terrain ou d'une citation à comparaître lors de tous ses matches ; si l'égalité persiste :
- d) l'équipe ayant eu le moins d'expulsions temporaires (cartons jaunes) lors de tous ses matches;
- e) Si après tous ces critères, l'égalité subsiste, le vainqueur sera décidé par tirage au sort (**TOSS**) Dirigé par le représentant de R A

6.4. Match nul pendant les matches éliminatoires

- Lors des matches éliminatoires (1/4 de Finales, ½ finales, classement, Finale), en cas de match nul à la fin du temps réglementaire, des prolongations seront jouées jusqu'à ce qu'un vainqueur soit déterminé. Les prolongations seront en périodes de cinq minutes. Après chaque période, les équipes changeront de côté sans pause. Pendant les prolongations, l'équipe qui marquera en premier sera immédiatement déclarée « vainqueur » sans continuation du match "**Mort subite**".

6.5. Match arrêté et ou abandonné

À part l'abandon délibéré d'un match ou l'expulsion de l'équipe, si un match devait être arrêté, la procédure suivante serait appliquée :

6.5.1. Matches de poules

- ✓ Lorsqu'un match de poule a été abandonné, soit à la mi-temps ou à un moment quelconque pendant la deuxième mi-temps, le résultat et tous points et essais marqués par chaque équipe pendant le match demeureront ;
- ✓ Lorsqu'un match de poules a été abandonné pendant la première mi-temps, le résultat sera déclaré match nul ;
- ✓ Lorsqu'un match de poules a été déclaré match nul alors, pour ce match, deux points de match seront attribués à chaque équipe et tous points et essais marqués compteront pour les points et essais totaux marqués par chaque équipe dans tous leurs matches de poules.

6.5.2. Matches éliminatoires

- ✓ Lorsqu'un match a été abandonné, soit à la mi-temps ou à un moment quelconque pendant la deuxième mi-temps, le résultat demeurera. Si les deux Équipes sont ex aequo alors, l'équipe ayant marqué le plus de points de tournoi sera déclarée vainqueur. Si ceci ne produit pas un vainqueur, alors la disposition dans la clause s'y rapportant sera utilisée pour décider du vainqueur. Cependant, si une des équipes a participé dans une poule où une équipe a été expulsée, quel qu'en soit la

raison, alors l'affaire sera soumise au comité des litiges qui décidera de la méthode la plus appropriée pour décider du vainqueur du match éliminatoire ex aequo ;

- ✓ Si un match a été abandonné pendant la première mi-temps, le résultat sera déclaré ex aequo et les dispositions dans la clause s'y rapportant seront utilisées pour décider du vainqueur. Cependant, si l'une des équipes a participé dans une poule où une équipe a été expulsée, quel qu'en soit la raison, alors l'affaire sera soumise au comité des litiges qui décidera de la méthode la plus appropriée pour décider du vainqueur du match éliminatoire ;

NB : Si une équipe refuse délibérément de jouer, ou abandonne délibérément un match en cours, alors, sous réserve de la confirmation par le comité des litiges : cette équipe-là sera expulsée du tournoi ; et Rugby Afrique se réserve toute sanctions pécuniaires et ou disciplinaires à l'encontre de cette équipe.

Si une équipe a été expulsée du tournoi, quel qu'en soit la raison, alors :

i) Cette équipe sera jugée n'avoir été attribuée aucun point de classement de compétition de poules et n'avoir marqué aucun essai ou point dans les Matches de poules ; et

ii) Afin de déterminer les positions dans le classement de compétition de poules, tous les résultats de match contre une telle équipe seront déclarés nuls et non venus. Cela veut dire que tous les points de classement de compétition de poules attribués dans les matches contre l'équipe expulsée et les essais et points marqués ou concédés dans les matches contre une telle équipe ne seront pas pris en compte pour déterminer les positions dans le classement des poules.

6.6. Equipement, Conflit de Couleur

- Les équipes doivent jouer tous les matches avec les maillots/shorts enregistrés. Aucune variation ne sera permise sauf dans le cas d'un conflit prédéterminé de couleurs ;

- Lorsqu'un conflit de couleurs prédéterminé se présente, les couleurs de remplacement doivent être enregistrées ;

La règle suivante sera respectée par les fédérations participantes et les équipes :

<> Pour tous les matches dans lesquels il y a conflit de couleurs, l'équipe portant la tenue de remplacement sera déterminée par pile ou face.

6.7. Jeunes joueuses

Afin de protéger la santé les jeunes joueuses, il serait raisonnable de ne pas faire jouer en compétition avec des adultes des joueuses U 18 ans. Si toutefois une fédération souhaite le faire, elle devra fournir lors de la réunion technique d'avant tournoi les documents ci-dessous.

L'accord écrit de la joueuse U 18 pour jouer en compétition avec des adultes et l'acceptation du risque associé à jouer avec des adultes qui peuvent être plus fortes et plus développées physiquement ;

- ✓ Le Consentement par écrit des parents (Cf formulaire joint), tuteurs, responsables moraux de la joueuse ;
- ✓ Une confirmation écrite d'un médecin ayant une bonne connaissance du rugby après examens que la joueuse est apte à jouer au rugby en compétition avec des adultes ;
- ✓ Une confirmation écrite de son entraîneur que la joueuse est apte à jouer au rugby en compétition avec des adultes ;
- ✓ Les autres consentements, accords ou confirmations (le cas échéant) qui peuvent être exigés par la fédération du joueur ou pour se conformer à la juridiction locale ;

- ✓ Tout joueur de moins de 18 ans qui ne sera pas en possession de ce document (autorisation parentale) dûment signé, ne sera pas autorisé à participer au match ;

NB : Toute joueuse de moins de 18 ans ne pourra pas jouer en première ligne.

7. LES PROCEDURES DISCIPLINAIRES

Le programme disciplinaire du tournoi est basé sur les règlements de World Rugby, spécifiquement la règle 17.

Les fédérations participantes sont responsables et devront rendre des comptes du comportement de leurs joueurs, des délégués d'équipe et de toute autre personne présente sur le tournoi représentant officiellement la fédération et elles doivent s'assurer que leur conduite est exemplaire et que les matches sont joués avec discipline et esprit sportif.

Les fédérations participantes et tous leurs délégués acceptent et se conforment aux provisions et exigences du programme disciplinaire du tournoi et à toutes les décisions qui seront prises conformément à ce programme. Les fédérations participantes reconnaissent qu'elles sont responsables et devront rendre compte des actions et / ou omissions de toute personne représentant officiellement la fédération présente sur le tournoi.

Toutes les fédérations participantes doivent fournir un certificat écrit au Commissaire de Match lors de la réunion des directeurs d'équipe qui indique qu'elles ont entrepris toutes les vérifications nécessaires et ne sont pas au courant de l'existence d'une des raisons ci-dessous qui empêcherait un joueur de participer au tournoi :

- ✓ Existence d'une procédure disciplinaire en cours concernant un acte de jeu déloyal ou de mauvaise conduite ;
- ✓ Existence d'une procédure d'appel en cours concernant les raisons ci-dessus mentionnées ;
- ✓ Existence d'une suspension confirmée du joueur résultant d'une procédure disciplinaire, d'une procédure d'appel ou autre.
- ✓ Si une fédération n'est pas en mesure de fournir un tel certificat, la fédération participante en informera le commissaire de match en donnant les raisons et le commissaire de match prendra les mesures qu'il jugera appropriées.

L'arbitre et, où applicable, le Juge de Ligne, préparent un rapport écrit de l'incident. De tels rapports seront normalement remis à l'Officiel Disciplinaire Désigné dans les 2 heures suivant la fin du Match.

Le Joueur Expulsé recevra une copie du/des rapport(s) applicable(s) et sera informé de la date, de l'endroit et de l'heure de l'audience de l'Officier Juridique.

L'audience de l'Officier Juridique aura lieu dès que raisonnablement possible après le Match. Le Joueur et les témoins assisteront à l'audience pour donner leur témoignage.

L'Officier Juridique examinera les dépositions. Il pourra décider d'imposer une sanction ou de ne prendre aucune autre action. Les Officiers Juridiques appliqueront les sanctions recommandées par WR pour Jeu illégal et/ou irrégulier selon les facteurs relatifs aggravants et/ou atténuants.

Un Joueur peut faire appel contre la décision de l'Officier Juridique pourvu qu'un tel appel soit admissible et fait dans les 48 heures de notification de la décision de l'Officier Juridique. L'appel doit spécifier les motifs spécifiques de l'appel et un acompte n'excédant pas 300 € doit être payé lors de la déposition de l'appel.

L'appel sera entendu par un Comité d'Appel dès que cela sera raisonnablement faisable après la déposition de l'appel. En instance de l'appel, le Joueur n'a pas le droit de jouer.

Le Comité d'Appel a le pouvoir de rejeter, de changer ou d'augmenter toute décision et/ou pénalité contestées et/ou rembourser tout acompte remis lors d'un appel.

7.1. Quand un joueur est expulsé

Les Commissaires à la Citation peuvent citer un Joueur pour Jeu illégal et/ou Irrégulier, ce qui dans l'opinion du Commissaire à la Citation a justifié l'exclusion du Joueur concerné, bien que l'acte de Jeu illégal et/ou Irrégulier puisse avoir été détecté par l'Arbitre et/ou le Juge de Ligne.

Les commissaires à la citation peuvent aussi émettre des avertissements de commissaire à la citation envers un joueur qui selon son opinion a commis un ou des actes de jeu déloyal qui étaient juste à la limite de mériter un carton jaune ou rouge. Les avertissements du commissaire à la citation s'ajouteront aux cartons jaunes de telle façon qu'un total de cinq avertissements de commissaire à la citation et / ou cartons jaunes dans le tournoi et / ou de deux dans un match (équivalent à un carton rouge) donnera lieu à une audition du joueur par l'officier juridique.

Les Citations doivent être faites par le Commissaire à la Citation à un Officiel Disciplinaire Désigné dans les 24 heures après la fin du Match dans lequel le Jeu illégal et/ou Irrégulier est présumé s'être produit.

Les Fédérations Participantes n'ont pas le droit de citer les Joueurs, mais elles peuvent soumettre des actes de Jeu Illégal et/ou Irrégulier par l'intermédiaire d'un Officiel Disciplinaire désigné au Commissaire à la Citation pour considération, pourvu qu'une telle

référence soit faite dans les 12 heures de la conclusion du Match. Le commissaire à la Citation décide s'il faut suivre ou non une citation et sa décision est finale.

Si une citation est engagée par un Commissaire à la Citation, une copie de la plainte est envoyée au Joueur et l'affaire sera soumise à l'Officier Juridique.

7.2. Quand un joueur est cité

Un Officier Juridique entendra la plainte dès que cela sera raisonnablement réalisable et considérera les témoignages du Joueur et d'autres témoins adéquats. Il est accepté que les auditions pourront être organisées par vidéo conférence ou appel téléphonique.

L'Officier Juridique examinera les témoignages. Il pourra décider d'imposer une sanction ou de ne prendre aucune autre action. Les Officiers Juridiques appliqueront les sanctions recommandées par WR pour Jeu illégal et/ou Irrégulier sous réserve des facteurs aggravants et/ou atténuants.

Un Joueur peut faire appel contre la décision de l'Officier Juridique pourvu qu'un tel appel soit fait auprès d'un Officiel Disciplinaire Désigné dans les 48 heures de notification de la décision de l'Officier Juridique. L'appel doit donner les raisons spécifiques pour l'appel.

L'appel sera entendu par un Comité d'Appel dès que cela sera raisonnablement réalisable après que l'appel est interjeté. Un joueur expulsé ou cité par le commissaire à la citation ne peut pas participer à ou être sélectionné pour un match jusqu'à ce que son cas ait été entendu par l'officier juridique. Un joueur qui a fait l'objet d'une expulsion ou d'une citation lors d'un match n'a plus la permission de joueur dans un quelconque autre match (de n'importe quelle forme) ou de prendre part à des activités rugbystiques sur le terrain n'importe où dans le monde jusqu'à ce que son cas ait été résolu. Un joueur suspendu ou un délégué d'équipe qui choisit de faire appel ne peut plus participer à ou être sélectionné pour un match jusqu'à ce que son cas ait été tranché par un officier d'appel ou une commission d'appel, ou jusqu'à l'expiration de sa suspension, le cas qui interviendra le plus tôt.

Le Comité d'Appel a le pouvoir de rejeter, de changer ou d'augmenter toute décision et/ou pénalité contestées et/ou rembourser tout acompte déposé lors d'un appel.

7.3. Suspensions

- ✓ Une joueuse qui a été expulsée ou qui est citée par le commissaire à la citation ne peut pas participer à ou être sélectionné pour un match jusqu'à ce que son cas soit résolu par l'officier juridique.
- ✓ Une joueuse qui a fait l'objet d'une expulsion ou d'une citation lors d'un match n'a plus la permission de jouer dans un quelconque autre match (de n'importe quelle forme) ou de prendre part à des activités rugbyistiques sur le terrain n'importe où dans le monde jusqu'à ce que son cas ait été résolu.
- ✓ Une joueuse suspendue ou un délégué d'équipe qui choisit de faire appel ne peut plus participer à ou être sélectionnée pour un match jusqu'à ce que son cas ait été tranché par un officier d'appel ou une commission d'appel, ou jusqu'à l'expiration de sa suspension, le cas qui interviendra le plus tôt.

7.4. SANCTIONS

Sanctions recommandées par WR pour des infractions à l'intérieur de l'aire de jeu Règlement 17

<https://www.worldrugby.org/handbook/regulations/reg-17>

8. L'ELIGIBILITE DES JOEUSES

Merci de vous référer au lien suivant afin de consulter le Règlement 8, concernant l'éligibilité des joueurs pour joueur en équipe nationale sénior : <https://www.worldrugby.org/handbook/regulations/reg-8/reg-8>

Vous pourrez aussi consulter l'intégralité du Règlement de World Rugby sur notre site internet (<http://www.rugbyafrique.com/information-et-regles/?lang=fr>)

9. OPERATIONS ANTIDOPAGE

Merci de vous référer au lien suivant afin de consulter le règlement 21 concernant les procédures anti-dopage qui s'appliqueront lors de la compétition : <https://www.worldrugby.org/handbook/regulations/reg-21/reg-21>

Vous pourrez aussi consulter l'intégralité du Règlement de World Rugby sur notre site internet (<http://www.rugbyafrique.com/information-et-regles/?lang=fr>)

10. STANDARD MEDICAL MINIMUM

10.1. Introduction

Depuis le 1^{er} septembre 2015, la terminologie qui va suivre est utilisée sur le plan médical dans les tournois et ou matches de World Rugby. Cette terminologie sera utilisée pour la cohérence dans les accords d'entente pour l'accueil (HUA) et aussi les modalités de participation (TOP). Ce sont les documents juridiques utilisés par World Rugby pour décrire les attentes et les responsabilités des services lors des tournois.

World Rugby reconnaît qu'il existe des différences dans la couverture médicale des tournois et que les restrictions financières et médicales, pour la fédération hôte, influencent également les services fournis pendant un tournoi, Mais cette terminologie devrait s'appliquer à tous les tournois ou matches de World Rugby. Il est également reconnu qu'un médecin peut être responsable de plus d'un poste décrit dans le présent document. Ce dernier, indique les normes médicales minimales qui doivent être appliquées par les fédérations d'accueil.

Les différents termes médicaux comprennent:

- ✓ Manager Médical du Tournoi (TMM)
- ✓ Médecin du jour du match (MDD)
- ✓ Prise en charge immédiate
- ✓ Médecin de l'équipe de tournoi
- ✓ Equipe de soins immédiats.

10.1. Terminologie de l'équipe médicale

10.1.1. Manager Médical du tournoi (TMM)

Cette personne est responsable de la planification, de la coordination et de la gouvernance des services médicaux fournis par le personnel médical du tournoi aux joueurs, aux officiels et à la direction de l'équipe durant le tournoi (à la fois sur le site et dans les hôtels des équipes) ;

La personne nommée à ce poste doit avoir les qualifications nécessaires pour superviser la dispense des services médicaux conformément aux besoins du rugby international de l'élite au moment du tournoi ;

Il / elle peut assurer personnellement des services médicaux du médecin du match (MDD) et ou des soins immédiats ;

Le nom et les coordonnées du TMM doivent être communiqués aux équipes participantes avant le tournoi.

10.1.2. Médecin du jour de match (MDD)

Le MDD doit statuer, le jour du match, sur les saignements nécessitant un remplacement temporaire et les blessures à la tête ;

Idéalement dans les tournois d'élite, ce rôle doit être séparé de la prise en charge immédiate et assuré indépendamment du pays et de l'équipe ;

Lors des tournois où la fourniture du personnel médical est limitée, le MDD peut être, en même temps, le responsable des soins immédiats. Ce rôle ou le rôle combiné peut également être détenu par le TMM, si le TMM est dûment qualifié ;

Le nom et les coordonnées du titulaire de ce rôle sont généralement indiqués aux équipes participantes avant le jour du match.

10.1.3. Prise en charge immédiate

Vise la personne responsable de la coordination et de la prestation des services de soins médicaux immédiats lors de la journée du match sur le terrain, et l'orientation le cas échéant vers les soins secondaires ;

La personne qui couvre ce poste doit être un médecin et avoir au minimum le niveau ICIR ou une accréditation équivalente ;

Ce rôle peut être assumé par le TMM du tournoi s'il s'agit d'un médecin ;

Le nom et les coordonnées du titulaire de ce rôle sont clairement indiqués aux équipes participantes avant le jour du match.

10.1.4. Equipe Médicale du Match (Tournoi)

Cette équipe médicale fournit, à toutes les équipes, des services de médecins d'équipe en dehors des matches du tournoi, si elle est sollicitée par les kinésithérapeutes des équipes et aux frais de ces équipes ;

Il est prévu que l'équipe médicale du tournoi assurera la liaison avec le responsable des soins immédiats concernant le suivi approprié des blessés et ou des joueurs malades, une fois qu'ils quittent les installations médicales du tournoi ;

Le nom et les coordonnées du responsable de l'équipe médicale doivent être clairement indiqués aux équipes participantes avant le tournoi.

10.1.5. Equipe des Soins Immédiats

Le TMM doit fournir une liste de tous les autres membres de l'équipe médicale et paramédicale disponibles (y compris l'équipe de recherche sur le dépistage) qui fournissent des services médicaux sur et en dehors du terrain durant le match / tournoi.

10.2. Couverture médicale minimale le jour du match

10.2.1. Matches professionnels pour Adultes

Idéalement, au minimum un professionnel de la santé possédant de l'expérience, des compétences en soins immédiats et des compétences dans la gestion des blessures sportives devrait être présent à tous les matches de rugby professionnels pour adultes.

10.2.2. Tournois Elite de World Rugby

La couverture médicale minimale du jour du match doit être :

- ✓ Les Médecins d'équipes ou le Médecin d'équipe de tournoi ;
- ✓ Un autre Médecin offrant des services en tant que médecin de jour du match et de soins médicaux immédiats ;
- ✓ Ambulance médicalisée stationnée dans le stade pour le transfert d'urgence de joueurs blessés vers des hôpitaux désignés ou des centres de traumatologie. L'ambulance médicalisée doit être en mesure de fournir des services avancés de soutien de la vie et des services d'évacuation de la colonne vertébrale. L'emplacement de cette ambulance doit être communiqué à chaque médecin d'équipe.

Comme guide pour les normes minimales lors des tournois Elite de World Rugby, les prestations suivantes doivent être assurées par le personnel présent lors des matchs. Ces prestations peuvent être effectuées dans l'ambulance ou par un spécialiste sur le terrain :

- ✓ Evaluation et gestion des voies aériennes ;
- ✓ Maîtrise de la technique d'intubation Endotrachéale ;
- ✓ Disponibilité de l'oxygène et des dispositifs d'aspiration ;
- ✓ Réanimation cardiaque, Défibrillateur cardiaque ;
- ✓ Médicament d'urgence ;
- ✓ Reconnaître et gérer une lésion rachidienne ;
- ✓ Maîtriser l'utilisation des dispositifs d'immobilisation et d'évacuation des lésions rachidienne (adapté aux joueurs pesant 150 kg).
- ✓ Remplissage vasculaire : solutions de remplissage, canules (cathéter veineux) différents calibres ;
- ✓ Antalgique;
- ✓ Narcotique y compris l'Entonox ou équivalent ;
- ✓ Attelles d'immobilisations des membres supérieurs et inférieurs ;
- ✓ Nébuliseur, Bronchodilatateur (Ventoline).

NB : Tout l'équipement doit être fonctionnel avec des fournitures jetables et respectant les dates d'utilisation.

10.3. Couverture minimale médicale pour les jours sans match pour les tournois d'élite de World Rugby

Le TMM doit fournir à toutes les équipes avant le tournoi, le nom et les coordonnées de ce qui suit :

- ✓ Le médecin responsable des prestations médicales hors jour du match comprenant les prescriptions, la coordination générale des consultations médicales et l'accès prioritaire aux examens radiologiques ;

- ✓ Le dentiste;
- ✓ Entreprise d'approvisionnement en matériel de physiothérapeute ;
- ✓ Entreprise d'approvisionnement en matériel médical, paramédical et chirurgical ;
- ✓ Fournisseur d'oxygène;
- ✓ Services de massage;
- ✓ L'hôpital le plus proche de l'hôtel et des terrains d'entraînement ;
- ✓ La piscine la plus proche de l'hôtel et des terrains d'entraînement.

10.4. Paiement et Documentation

Assurance : Tous les traitements fournis en dehors du terrain de jeu devront être payés au moment des soins. Les joueurs et les dirigeants devront payer au moment de la consultation et réclamer ultérieurement le remboursement à leurs propres compagnies d'assurance.

Informations du passeport : La liste des noms et des numéros de passeports peut être exigée par les hôpitaux. Il est recommandé que les managers disposent de ces données pour accéder à l'hôpital et aux traitements médicaux.

10.5. Matériel médical d'urgence

10.5.1. Salle médicale du stade pour les tournois « Elite » de World Rugby

Ce qui suit est un guide pour le tournoi Elite et les matches de compétition

Plan dure ou Brancard à cuillère (EXL Scoop) avec Immobilisateur de tête
Collier cervical rigide et réglable (1 moyen, 1 large)
Oxygène : bouteilles d'oxygène à débit variable, masque à ballon, masque à haute concentration et support adéquat.
Masque Facial de poche avec valve anti-retour
Produits de remplissage IV : Sérum salé 1litre (2 flacons) / Cristalloïdes (1 litre) + kits d'administration IV (2)
Canules IV (19G - 21G) x 5
Béquilles avec poignées
Ciseaux à bout rond pour l'enlèvement des bandes
DEA avec fonction manuelle et moniteur

10 Kits de suture jetables ou stérilisés selon les normes nationales en vigueur (avec équipement minimum)
Matériel (fils de suture) : 3/0 et 5/0 ; minimum 10 de chaque
Xylocaïne 2 %
Gants non stérile (Taille L)
Atelles (Pour l'immobilisation des membres supérieurs et inférieurs)
Stéthoscope et Sphygmomanomètre (tensiomètre)
Entonox avec système d'administration autonome par le patient (si disponible dans le pays)
Pethidine injection (100 mg / ml) (si disponible dans le pays)
Morphine injectable 10 mg / ml

10.5.2. Caractéristiques et fournitures minimales de la salle médicale (de soins)

Accès du terrain à la civière et à l'ambulance
Power Point
Applique murale ou lampe portable
Eau courante ou récipient plein d'eau
Savon ou lave- main
6 serviettes
2 Lits d'examen fixes ou mobiles
1 chaise (minimum), 1 miroir fixe ou portable
1 numéro de téléphone d'urgence (hôpital, service d'ambulance)
4 couvertures
Poubelle et sacs médicaux (pour les articles tachés de sang)
Conteneur pour objets tranchants
Matériel non médical
Sac de glace de 5kg par jour
Sacs en plastique pour glace

10.5.3. Fournitures médicales d'hôtel

Il est recommandé que les fédérations hôtes fournissent au médecin de l'équipe du tournoi la trousse d'urgence d'équipement médical pour utilisation dans l'hôtel durant la semaine du match ou du tournoi. Ce matériel doit être récupéré par le personnel médical du jour de match la veille ou le matin même du match. Ce matériel devrait compléter l'équipement médical du matériel médical et des fournitures apportées par le personnel médical visiteur, et permettrait de couvrir la plupart des situations d'urgences médicales.

Cette trousse médicale d'urgence du stade est fournie sachant que la plupart des médecins d'équipe ou des médecins d'équipe du tournoi (match) ont leurs propres fournitures qui ne se limitent pas à ce qui suit :

Compresse, pansementsetc	
Compresse 7.5 cm	1 paquet
Pansements alcoolisés	1 paquet
Betadine (Providine – Iodine) compresse	1 paquet
Sparadrap	1 boîte
Melolin (compresse non-adhérente)	5
Rubans, bandages et écharpes	
Bande adhésive élastique 7.5 cm	2
Bande adhésive rigide 25 mm	4 rouleaux
écharpe en coton	2
Bande de doigt (Coban)	3 rouleaux
Ruban isolant (toile isolant)	2
Coton crêpe bandage	2
Médicaments	
Inhaleur de Salbutamol	2
Gastrolyte (Solution de Gastrolyte)	1 boîte
Rantadine 150 mg	1 boîte
Antihistaminique	1 boîte
Comprimés contre le rhume et la grippe (pas de pseudoéphrine)	1 boîte
Spray nasal décongestionnant	2

Aspirine 320 mg	1 boîte
Paracetamol 500 mg	1 boîte
Panadeine forte	1 boîte
Imodium 2 mg	1 boîte
Amoxiciline 500 mg	1 boîte
Cephalexin caps (Reflex) 500 mg	1 boîte
Dicloxacillin 500 mg	1 boîte
Doxycycline 100 mg	1 boîte
Celebrex 200 mg	1 boîte
Diclofenac Tabs 500 mg	1 boîte
<p>La trousse des médicaments d'urgence doit comporter aussi comme minimum :</p> <p>Adrénaline 1 mg 1:10 000, seringues préremplies x 4</p> <p>Adrénaline 500 µg 1:1 000, seringue préremplie x 1 ou Épipen</p> <p>Atropine 1 mg ou 3 mg, seringue préremplie x 1</p> <p>Amiodarone 300 mg, seringue préremplie x 1</p> <p>Dextrose 10 %, poche de 500 ml x 1</p> <p>Hydrocortisone, ampoules de 100 mg x 2</p> <p>Chlorphéniramine, ampoules de 10 mg x 1</p> <p>Eau pour injection, ampoules de 10 ml x 5</p> <p>Sélection appropriée d'antibiotiques IV</p> <p>Antiémétique IV adapté x 1</p> <p>Analgésique IV adapté x 2</p> <p>Diazépam 5 mg, voie rectale, tube x 1</p> <p>Diazemuls, ampoule de 10 mg x 1</p> <p>Salbutamol, inhalateur x1</p> <p>Salbutamol, nébules de 5 mg x 4</p> <p>Atrovent, nébules de 500 µg x 2</p>	

10.5.4. Normes minimales de récupération recommandées dans les stades de compétition

- ✓ Thérapie par eau glacée après le match ;

- ✓ Nutrition après le match;
- ✓ Espace privé pour les étirements.

10.5.5. Normes minimales standards recommandées dans l'hôtel

- ✓ Au moins, une des modalités de récupération suivantes doit être disponible à l'hôtel pour être utilisée par plusieurs équipes :
- ✓ Accès à la thérapie par eau glacée ;
- ✓ Accès aux massages;
- ✓ Gymnase adéquat;
- ✓ Piscine sur place ou à distance de marche ; la liste de piscines devrait être communiquée aux équipes, soit à proximité de l'hôtel ou du terrain d'entraînement ;
- ✓ Nutrition adéquate.

11. COMMUNICATION

11.1. Kwese Sports

Les matches du tournoi seront filmés et diffusés par Kwese Sports. De façon générale, il est demandé aux fédérations hôtes et participantes de coopérer avec les demandes et de respecter les protocoles de Kwese Sports. Ceux-ci seront expliqués par le chef d'équipe de production lors de la réunion technique.

A la fin de chaque match, le team manager pourra récupérer une copie du match auprès de l'équipe de production s'il amène un disque dur ou une clé usb avec un minimum de 16 GA libres et qu'il le confie à l'équipe de production avant le début du match. Cette copie ne servira qu'à une revue technique et aux archives de la fédération. En aucun cas, les images ne pourront être distribuées à d'autres media sans l'autorisation préalable de Kwese Sports et / ou de Rugby Afrique.

11.2. Rugby Afrique

La promotion du tournoi et ou match aura comme objectif d'attirer au moins 5000 spectateurs. Afin d'assurer la communication autour du tournoi, les fédérations participantes devront :

11.2.1. Avant le tournoi :

Pour chaque tournoi, les fédérations se devront de désigner un responsable de la communication au minimum 1 mois avant le tournoi pour assurer un bon transfert des informations.

Le responsable de la communication devra :

- ✓ Etre en lien permanent avec l'Event manager de Rugby Afrique (maelys.thompson@rugbyafrique.com)
- ✓ Faire valider tous les supports de communication et de publicité du tournoi à Rugby Afrique
- ✓ Superviser l'accréditation des journalistes et médias au Tournoi
- ✓ Transmettre les coordonnées des journalistes et médias locaux à Rugby Afrique pour diffusion des communiqués de presse.
- ✓ Faire la promotion du tournoi par tous les moyens de communication possible (réseaux sociaux, affiches, radios, communiqués de presse...)
- ✓ Organiser une conférence de presse pour le lancement du Tournoi
- ✓ S'assurer que des installations sont disponibles au stade pour permettre aux journalistes et médias accrédités d'effectuer leur travail
- ✓ Fournir une photo de son équipe (en tenue officielle ou non) au moins 3 jours avant le début du tournoi.
- ✓ Transmettre l'affiche du tournoi minimum 5 jours avant le tournoi pour validation et circulation sur nos réseaux sociaux.
- ✓ Envoyer le lien streaming du match au moins 3 jours avant le début du tournoi.
- ✓ S'assurer que l'habillage du terrain est prévu conformément aux dispositions contractuelles avec Rugby Afrique (stade vierge de toute publicité dans le champ des caméras hors sponsors approuvés par Rugby Afrique et partenaires de Rugby Afrique)
- ✓ Si un partenaire hôte du tournoi s'est associé avec la fédération hôte, l'association du nom du partenaire à la compétition doit être préalablement approuvée par Rugby Afrique au plus tard deux semaines avant le début du Tournoi. Le nom de la compétition appartient exclusivement à Rugby

Afrique, et les partenaires hôtes peuvent y être associés de la façon suivante : (Nom de la compétition de Rugby Afrique) accueillie par Partenaire-Hôte.

- ✓ Avoir pris connaissance des partenariats éventuels signés par Rugby Afrique et avoir pris les dispositions nécessaires pour satisfaire à la demande raisonnable de Rugby Afrique les dispositions contractuelles engagées.

11.2.2. Pendant le tournoi :

- ✓ Le responsable de la communication devra :
- ✓ Envoyer au moins une photo de bonne qualité des capitaines d'équipe en tenue de match avec un ballon de match Gilbert et une photo des officiels de match de Rugby Afrique avec un ballon de match Gilbert.
- ✓ S'assurer du bon déroulement des interviews flash en bord de terrain ou dans la zone interview ou zone presse du stade. Toutes les interviews doivent être réalisées devant le panneau interview qui comprendra le logo de Rugby Afrique et/ou de la compétition et/ou des partenaires de Rugby Afrique.
- ✓ Etre garant de l'intégrité du tournoi et de la réputation du jeu, en décourageant les journalistes et les media de faire des commentaires à caractère politique ou religieux ou de s'attarder sur les bagarres ou images de joueurs blessés.
- ✓ S'assurer de l'accueil de l'équipe de production TV et que toutes les conditions sont réunies pour leur permettre d'effectuer leur travail. (Plateforme caméra selon dispositifs requis, lignes téléphones, connexion internet)
- ✓ S'assurer que les scores des matchs devront être envoyés en direct à Rugby Afrique afin de permettre le live tweet si les matchs ne sont pas télévisés.
- ✓ Chaque fédération hôte devra se munir d'un drapeau Rugby Afrique et d'un drapeau World Rugby à accrocher en évidence sur le terrain.

11.2.3. Après le tournoi

Le responsable de la communication devra :

- ✓ Envoyer les photos et feuilles de matchs le soir même du match ou au plus tard le lendemain.
- ✓ Les vidéos de l'intégralité du match et/ou de ses temps forts doivent impérativement être envoyées à Rugby Afrique au maximum 2 jours après la fin du tournoi pour pouvoir les partager aux télévisions.
- ✓ Envoyer les liens vers toute émission télé qui aurait couvert le Tournoi
- ✓ S'assurer que le matériel éventuellement prêté par Rugby Afrique est rendu à Rugby Afrique (chassubles, panneaux, etc)
- ✓ Envoyer un rapport à Rugby Afrique sur le nombre de journalistes et médias présents lors du Tournoi et si possible un détail des opérations médiatiques ayant couvert le Tournoi (avant, pendant et après)

- ✓ Confirmer le nombre de spectateurs qui ont assisté au tournoi au stade.

Toutes ces informations seront envoyées à Maelys Thompson, Event manager de Rugby Afrique
Maelys.thompson@rugbyafrique.com / +27 76 493 7593

12. DOCUMENTS

Merci de vous rendre sur le site de Rugby Afrique afin de télécharger les documents et formulaires à remplir pour la compétition.

<http://www.rugbyafrique.com/documentation/?lang=fr>